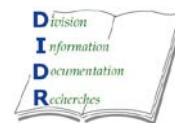


**CAMEROUN**



11 février 2020



## **Discrimination des personnes séropositives**

### **Avertissement**

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf) ], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

## Table des matières

1. Les personnes vivant avec le VIH .....	3
1.1. Taux de prévalence .....	3
1.2. Cadre légal.....	3
1.3. Perception sociale .....	3
2. Initiatives d'Etat et société civile.....	4
2.1. Un plan de lutte contre le VIH .....	4
2.2. Des centres de soins.....	4
2.3. Société civile .....	5
3. Discriminations .....	5
3.1. Famille et entourage.....	6
3.2. Délation et traitements inhumains en milieu médical .....	7
3.3. Difficulté à obtenir des prêts bancaires .....	7
3.4. Les femmes, particulièrement victimes de discriminations .....	7
3.5. Milieu professionnel .....	8
3.6. Difficultés administratives.....	8
Bibliographie .....	9

**Résumé** : Les personnes vivant avec le VIH/SIDA sont victimes de discriminations de la part de la population, mais également, indirectement, de la part de l'administration. Alors que les soins aux personnes séropositives s'améliorent, la vision qu'en a la société ne change pas, même dans les milieux éduqués.

**Abstract** : People living with HIV/AIDS are victims of discriminations from the population but also, indirectly, from the administration.. In spite of the improving of the treatments to the seropositive persons, the vision of it from the society does not change, even in the educated societies.

**Nota** : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

## 1. Les personnes vivant avec le VIH

### 1.1. Taux de prévalence

En 2016, le journal d'information *Le journal du Cameroun*, estime à 620 000 le nombre de Camerounais infectés par le virus soit un taux de prévalence de 3,9%. Le nombre est en baisse par rapport à 2011, où ce taux était de 5,5%<sup>1</sup>. Dans son numéro de décembre 2019 à mars 2020, le journal *Afrique Renouveau* (revue africaine d'information) confirme que les personnes vivant avec le VIH au Cameroun, pays « où le taux de prévalence est le plus élevé d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale », sont « victimes d'une stigmatisation générale<sup>2</sup> [...] Environ 600 000 Camerounais sont infectés par le VIH, dont la prévalence s'élève à 4,5 %, selon les statistiques fournies par le Programme commun des Nations Unies sur le SIDA<sup>3</sup> (ONUSIDA) ».

### 1.2. Cadre légal

Aucune loi ne protège les personnes vivant avec le VIH contre la discrimination et « il est difficile de mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination au Cameroun, car souvent les patients se stigmatisent et se discriminent eux-mêmes, ils ne signalent pas ces faits aux autorités<sup>4</sup> ».

### 1.3. Perception sociale

« Le sida continuant d'être considéré comme une 'maladie de la honte', beaucoup de personnes infectées par le virus préfèrent cacher leur statut et les plus méchants, sous prétexte de se venger, se résolvent à en distribuer à plusieurs autres, par multiplication de partenaires<sup>5</sup> ».

Bien que la situation s'améliore, le SIDA est toujours considéré comme une pathologie relevant de la sorcellerie. De ce fait, nombre de patients se détournent des services publics pour se diriger vers les « tradithérapeutes », les sorciers en somme. Par conséquent, le gouvernement a décidé d'associer la médecine traditionnelle à son action de lutte<sup>6</sup>.

Pour Philippe Njaboué qui a travaillé à Alternative Côte d'Ivoire et à Alternative Cameroun, ONG qui focalisent leur action sur la protection des personnes vulnérables ou victimes d'exclusion sociale, estime, fort de son expérience au Cameroun que :

« Le sida est une maladie qui fait peur. La population est assez peu informée sur le sujet. Pour beaucoup cela tient de la sorcellerie et du sort que l'on jette. Bien souvent les personnes vivant avec le VIH vont se faire soigner chez les évangélistes. Il y a une dimension psycho-mystique. Les croyants viennent dans les centres médicaux et prêchent pour la médecine traditionnelle. Même certains universitaires se tournent vers eux. Les praticiens traditionnels se font de l'argent sur ce système<sup>7</sup>. »

---

<sup>1</sup> Journal du Cameroun, « Vih-Sida : discrimination des malades tenaces au Cameroun », 06/12/2016, [url](#)

<sup>2</sup> Afrique Renouveau, « Stigmatisation des séropositifs au Cameroun », décembre 2019, [url](#)

<sup>3</sup> *Ibidem*. [url](#)

<sup>4</sup> *Ibidem*. [url](#)

<sup>5</sup> Journal du Cameroun, *op.cit.* [url](#)

<sup>6</sup> *Ibidem*. [url](#)

<sup>7</sup> NJABOUE, Philippe, courriel à la DIDR, 07/02/2020

## 2. Initiatives d'Etat et société civile

### 2.1. Un plan de lutte contre le VIH

« Depuis 2007, le traitement aux antirétroviraux (ARV) est gratuit au Cameroun. La décision de la gratuité visait notamment à réfuter la croyance populaire selon laquelle les personnes vivant avec le VIH sont condamnées à mourir, a indiqué David Kob du Comité national de lutte contre le SIDA<sup>8</sup> ».

Un rapport gouvernemental de 2016 détaille les efforts mis en place par le plan de lutte contre le VIH. Ainsi, le Plan stratégique national (PSN) de lutte contre le VIH, le SIDA et les IST de 2014–2017 a permis de diminuer le taux de prévalence de la maladie. Néanmoins, les discriminations en elles-mêmes n'ont pas vraiment fait l'objet d'un effort particulier. Les discriminations sont donc toujours très présentes malgré le recul net de la maladie<sup>9</sup>.

Un rapport de 2018 des Nations unies confirme que le président de la république, Paul Biya, et son gouvernement ont fait des efforts pour améliorer le soutien médical des communautés sensibles, notamment les personnes vivant avec le VIH. Il est ainsi expliqué qu'entre 2014 et 2017, le PSN a été mis en place afin de lutter contre la maladie et sa transmission, notamment de la mère à l'enfant<sup>10</sup>. Or, en plus des actions de prévention, la lutte contre les discriminations à l'encontre des personnes séropositives a été l'un des éléments clé du dispositif<sup>11</sup>. En 2019, selon le journal *Camroon Tribune*, le gouvernement a placé cette question au centre de sa politique étatique et sociale<sup>12</sup>.

### 2.2. Des centres de soins

En 2012, le programme joint des Nations unies sur le HIV/SIDA (UNAIDS) explique qu'il existe des centres de traitement qui peuvent dispenser des soins aux personnes séropositives. Néanmoins les personnes issues de minorités sexuelles ont bien souvent peur de faire appel à leurs services, de peur que leur orientation sexuelle ne soit divulguée. Par ailleurs, certains centres refusent de prodiguer des soins aux personnes connues comme étant homosexuelles, phénomène contre lequel ces derniers n'ont pas de voie de recours puisque l'homosexualité est criminalisée<sup>13</sup>. Un rapport de 2016 du *President's Emergency Plan for AIDS Relief*<sup>14</sup> (PEPFAR) confirme que la situation n'a pas évolué<sup>15</sup>.

L'article d'*Afrique Renouveau* estime que « la stigmatisation liée au SIDA est un grand problème de santé publique, car elle complique le suivi des patients et le suivi du traitement; des patients risquent de ne pas venir se faire soigner ou tester. Lorsque des personnes ont subi des discriminations dans un centre de traitement, elles ne voudront pas y revenir<sup>16</sup>».

Pour Philippe Njaboué : « La politique au Cameroun est de renforcer les capacités des agents de l'Etat. Pourtant, aujourd'hui, il vaut mieux se faire soigner dans un hôpital privé que public. La politique de lutte est correcte mais sa mise en pratique l'est moins. Certaines

---

<sup>8</sup> Afrique Renouveau, *op.cit.* [url](#)

<sup>9</sup> République du Cameroun, "Rapport annuel 2016 des activités de lutte contre le VIH, le SIDA et les IST au Cameroun", mars 2016, [url](#)

<sup>10</sup> Nations unies, "Report of the Working Group on the Universal Periodic Review – Cameroon", Septembre 2018, [url](#)

<sup>11</sup> *Ibidem.* [url](#)

<sup>12</sup> Cameroon Tribune, « Lutte contre le VIH – Haro sur la discrimination », 12/06/2019, [url](#)

<sup>13</sup> UNAIDS, "Cameroon Report NCPI", 2012, [url](#)

<sup>14</sup> Plan américain d'aide d'urgence en faveur de la lutte contre le SIDA à l'étranger.

<sup>15</sup> PEPFAR, "Gender Analysis in Cameroon: Summary of Key Findings and Recommendations for Key Populations", mars 2016, [url](#)

<sup>16</sup> Afrique Renouveau, *op. cit.* [url](#)

personnes parmi le personnel médical ont une sorte de double activité. Ils exercent leur profession, mais ils prêchent pour la médecine traditionnelle et amènent les patients à se rapprocher de l'Église. Par ailleurs, il y a un certain niveau de corruption dans la profession. Certains traitements font l'objet de malversation et on les fait payer aux patients dans certains cas<sup>17</sup> ».

### 2.3. Société civile

Un rapport de 2002 des Nations unies estime que des actions sont menées par la société civile dans le but de réduire à la fois l'infection mais également les traitements et comportements discriminatoires envers les personnes séropositives<sup>18</sup>.

De nombreux événements en lien avec la lutte contre le VIH et la discrimination des personnes infectées ont lieu au Cameroun. Le journal en ligne *Cameroon Tribune* parle ainsi de la 36<sup>ème</sup> *Candlelight Memorial*, journée de commémoration internationale en hommage aux personnes décédées du SIDA. De nombreuses ONG ont participé à l'événement comme *Merenso* (Mères et enfants solidaires) association qui s'est spécialisée dans le soutien aux mères et aux enfants infectés par le virus<sup>19</sup>.

Il existe également d'autres ONG spécialisées dans la lutte contre le VIH et les discriminations qui peuvent en découler. Ainsi, l'Association des frères et Sœurs unis pour l'espoir et la solidarité (AFSUPES) s'est « donnée pour objectif de prendre en charge sur le plan psychosocial, médical et nutritionnel les personnes vivant avec le VIH, mais également de lutter contre la stigmatisation et toutes les formes de discrimination, le déni et les IST/VIH/SIDA<sup>20</sup> ».

## 3. Discriminations

Un rapport de 2002 des Nations unies souligne plusieurs faits importants. Tout d'abord, « l'importance des violations systématiques de droits fondamentaux des PVVIH<sup>21</sup>, tels que la violation du secret médical, le non-respect de la vie privée, la violation du droit au travail, la violation du droit aux soins, la violation du droit au logement, la violation du droit à la propriété, la violation du droit à la libre circulation, la violation des règles en matière de recherche et d'expériences thérapeutiques, la violation en matière d'assurance et de crédit, etc. ». Il est également question de « l'ampleur démesurée de la stigmatisation et de la discrimination dont sont victimes les PVVIH, qui constitue le facteur le plus important de blocage, et des difficultés d'implication des PVVIH dans les actions de prévention et de prise en charge, dans la lutte contre le VIH/SIDA<sup>22</sup> ».

Le rapport estime que « les PVVIH subissent très souvent avec impuissance la discrimination et la stigmatisation, car celles-ci tirent leur origine dans la peur et la honte. En effet, sans tenir compte des autres modes de transmission, les PVVIH sont considérées par la société comme étant sexuellement immorales. Elles ne peuvent même pas revendiquer leurs droits en justice de peur d'être reconnues comme atteintes du VIH<sup>23</sup> ». A cela s'ajoute le fait que les personnels soignants sont peu formés et le public peu éduqué sur la question<sup>24</sup>.

---

<sup>17</sup> NJABOUE, Philippe, courriel à la DIDR, 07/02/2020

<sup>18</sup> Nations unies, « Analyse situationnelle de la discrimination et stigmatisation envers les Personnes Vivant avec le VIH/SIDA en Afrique de l'Ouest et du Centre – considération éthiques et juridiques », juin 2002, [url](#)

<sup>19</sup> Cameroon Tribune, « Lutte contre le VIH – Haro sur la discrimination », 12/06/2019, [url](#)

<sup>20</sup> AFSUPES, « AFSUPES », dernière mise à jour février 2020, [url](#)

<sup>21</sup> Personnes vivant avec le VIH.

<sup>22</sup> Nations unies, « Analyse situationnelle de la discrimination et stigmatisation envers les Personnes Vivant avec le VIH/SIDA en Afrique de l'Ouest et du Centre – considération éthiques et juridiques », juin 2002, [url](#)

<sup>23</sup> *Ibidem*, [url](#)

<sup>24</sup> *Ibidem*, [url](#)

Un rapport de 2002 de la Fédération internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge (IFRC) corrobore ces éléments, estimant qu'il n'existe pas alors de programme original de lutte contre la propagation de la maladie, mais encore que la population n'est que très peu éduquée à ces questions<sup>25</sup>.

Un rapport de 2018 du département d'Etat américain (USDOS) confirme qu'au Cameroun, les personnes séropositives souffrent toujours de discrimination et sont isolées de leurs familles, et plus largement de la société dans son ensemble. Le phénomène s'explique par un manque d'éducation sur le sujet. Le rapport affirme qu'il n'y a pas de cas spécifique de discrimination dans le secteur de l'emploi, mais que plusieurs sources en font mention, surtout dans le secteur privé<sup>26</sup>.

### 3.1. Famille et entourage

Le SIDA « jette l'opprobre » sur toute la famille et les personnes vivant avec sont bien souvent ostracisées. Le rapport de 2002 des Nations unies rapporte des cas de tension dans l'entourage familial et social en général. Ainsi, les parents d'une jeune fille vivant avec le VIH se sont suicidés après avoir appris la nouvelle. La jeune fille en question va donc vivre chez sa tante mais on lui a alors réservé des couverts que seule elle pouvait utiliser, personne d'autre ne pouvant les toucher. Elle a également été interdite de toucher sa propre fille<sup>27</sup>.

Même au sein de la communauté religieuse les discriminations sont courantes. Une source rapporte que les personnes vivant avec le SIDA sont culpabilisées par certains pasteurs. Elles sont invitées en plein culte à faire des prières spéciales « car elles ont pêché et seront punies jusqu'à la 5<sup>ème</sup> génération<sup>28</sup> ».

En 2014, l'agence de presse *Anadolu Agency* signale dans un article que les jeunes porteurs du VIH sont toujours discriminés. Le cas d'un jeune homme ayant dû changer d'école est rapporté. Les jeunes se cachent pour prendre leurs médicaments et leur entourage ne doit être que très peu au courant sous peine de se voir ostracisé par la communauté<sup>29</sup>.

Pour Philippe Njaboué, « au Cameroun, parler du SIDA équivaut à parler de sexe. Le SIDA est associé à la prostitution, à l'infidélité, et, de manière générale aux comportements déviants. La société les voit d'un très mauvais œil. Certaines personnes sont parfois totalement rejetées par leur famille ». Il ajoute que « Le voisinage peut également avoir des comportements discriminants. Les enfants arrêtent de venir voir ceux qui vivent avec le VIH, les femmes font des chansons à caractère vexatoire. Il est, de manière générale, plus simple de vivre la séropositivité lorsque le statut social ou économique est plus élevé. Les gens gardent leurs réflexions pour eux, au moins ils le font dans le dos. Pour ceux qui ont moins d'argent et qui portent les stigmates de la maladie, la situation est moins simple. Ils se font vilipender par leur entourage et leurs voisins. Les évangélistes en profitent assez souvent pour les récupérer [...] Quand un patient apprend qu'il est séropositif, il arrive que ses partenaires veuillent se venger, ce qui peut occasionner des agressions de la part de la famille. S'ils ont la chance de ne pas se faire agresser, ils sont en tous cas marginalisés<sup>30</sup> ».

---

<sup>25</sup> IFRC, "Sida Cameroun", 21/11/2003, [url](#)

<sup>26</sup> USDOS, "Country Report on Human Rights Practices 2018 – Cameroon", 2018, [url](#)

<sup>27</sup> Nations unies, « Analyse situationnelle de la discrimination et stigmatisation envers les Personnes Vivant avec le VIH/SIDA en Afrique de l'Ouest et du Centre – considération éthiques et juridiques », juin 2002, [url](#)

<sup>28</sup> *Ibidem*, [url](#)

<sup>29</sup> Anadolu Agency, « Cameroun : les jeunes porteurs du VIH toujours victimes de discrimination », 01/12/2014, [url](#)

<sup>30</sup> NJABOUE, Philippe, courriel à la DIDR, 07/02/2020

### 3.2. Délation et traitements inhumains en milieu médical

Le rapport de 2002 des Nations unies rapporte le cas d'une agente dans un hôpital de Yaoundé, la capitale, qui a révélé qu'elle était séropositive. Par la suite, le secret médical a été violé et des voisins de son quartier l'ont agressée<sup>31</sup>.

Il est, par ailleurs, expliqué que des essais thérapeutiques ont été faits sur des patients souffrant du SIDA en l'absence de leur consentement et en dépit des lois interdisant les essais directs sur des êtres humains. Un cas rapporté mentionne une patiente qui s'est vue prélever puis réinjecter son propre sang. Un autre parle d'injections de produits dangereux dans un but curatif<sup>32</sup>.

Selon Philippe Njaboué : « Dans les salles d'attentes des centre médicaux, l'intimité n'est pas respectée. Il peut arriver que l'infirmier appelle les gens par leur nom pour qu'il se dirigent vers la pièce qui s'occupent des patients séropositifs, devant tout le monde. Au résultat, les personnes sont encore plus honteuses d'elles-mêmes. En certains cas, les tests du VIH sont presque publics, au lieu d'annoncer les numéros, certains personnels soignants appellent le gens par leur nom, laissant peu de doute sur qui est séropositif et qui ne l'est pas<sup>33</sup>. »

### 3.3. Difficulté à obtenir des prêts bancaires

*Afrique Renouveau* estime que certaines personnes vivant avec le VIH « rencontrent des difficultés à obtenir un prêt bancaire, d'autres subissent de mauvais traitements dans les hôpitaux », information tenue d'observateurs et de patients anonymes. En effet, les banques ne veulent pas prêter d'argent car le VIH est synonyme de mort. Elles demandent une assurance vie « en couverture des prêts qu'elles accordent ». Les compagnies d'assurance quant à elles « demandent des examens médicaux pour détecter les maladies comme le cancer et le VIH<sup>34</sup> ».

Pour Isaac Bissala, président de l'*Union générale des travailleurs du Cameroun* : « Bon nombre de personnes porteuses du VIH/SIDA au Cameroun souffrent de la discrimination, une pratique courante dans les milieux professionnels et dans les institutions de service, comme les banques, les compagnies d'assurance et les hôpitaux<sup>35</sup> ».

Philippe Njaboué confirme le phénomène : « Les banques demandent des bilans de santé aux personnes. Les personnes vivant avec le VIH ou un cancer ont peu de chance d'avoir un prêt<sup>36</sup>. »

### 3.4. Les femmes, particulièrement victimes de discriminations

*Camer.be*, site d'informations de la diaspora camerounaise, publie un article en février 2016 qui explique que : « 78% de femmes infectées sont exclues des activités ou des manifestations sociales, que 72% de femmes sont exclues des activités religieuses ou de lieux de culte, tandis que 81% sont exclues des activités familiales. Allant parfois aux violences psychologiques, voire physiques : 61% des femmes ont été victimes d'insultes, harcèlement ou menaces verbales<sup>37</sup> »

---

<sup>31</sup> Nations unies, « Analyse situationnelle de la discrimination et stigmatisation envers les Personnes Vivant avec le VIH/SIDA en Afrique de l'Ouest et du Centre – considération éthiques et juridiques », juin 2002, [url](#)

<sup>32</sup> *Ibidem*, [url](#)

<sup>33</sup> NJABOUE, Philippe, courriel à la DIDR, 07/02/2020

<sup>34</sup> Afrique Renouveau, *op.cit.* [url](#)

<sup>35</sup> *Ibidem*, [url](#)

<sup>36</sup> NJABOUE, Philippe, mail à la DIDR, 07/02/2020

<sup>37</sup> Journal du Cameroun, *op.cit.* [url](#)

Selon l'article d'*Afrique renouveau* précité : « Les Camerounaises séropositives sont celles qui subissent le plus de discriminations. Le personnel des hôpitaux où ces femmes sont censées recevoir des soins et du soutien les maltraite [...] Les personnels de l'hôpital font des grimaces à leurs collègues pour leur dire, 'Fais attention à celle-là, elle est porteuse de la maladie' [...] bon nombre de mères séropositives ne viennent plus pour l'examen postnatal et le test recommandé pour les bébés nés de parents séropositifs et qui est réalisé six semaines après la naissance<sup>38</sup> ».

« Les femmes font particulièrement l'objet de discriminations. Ces dernières sont plus fréquentes que chez les hommes car les femmes fréquentent plus les centres médicaux. Les discriminations, quant à elles, sont plus sous forme de rejet social, là où les hommes créent des tensions plus physiques, allant jusqu'à l'agression et le passage à tabac<sup>39</sup> ».

### 3.5. Milieu professionnel

Le rapport de 2002 des Nations unies met en lumière le fait que les entreprises marginalisent les personnes séropositives et vont même jusqu'à les licencier. Il existe néanmoins des entreprises qui s'investissent dans la lutte contre le VIH et prennent en charge les antirétroviraux<sup>40</sup>.

Une femme, employée dans une école, témoigne de son licenciement pour avoir parlé du fait qu'elle était séropositive: « J'étais membre d'un groupe de soutien aux personnes infectées et c'est là que j'ai trouvé le courage de m'exprimer, mais cela ne m'a pas rendu service finalement. J'ai senti que j'avais l'occasion de sensibiliser des personnes à la question du SIDA et de mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination [...] le directeur de l'école m'a licenciée et il m'a dit que je n'aimais pas mon travail, il m'a dit que si j'avais aimé mon travail, je n'aurais pas dit aux autres que j'étais porteuse de la maladie<sup>41</sup> ».

Philippe Njaboué confirme que : « Dans le milieu de l'entreprise privé il est impensable d'assumer sa séropositivité. La personne va être rejeté. Quand la maladie est découverte, on commence à lui chercher des problèmes dans le but de la faire renvoyer ou partir<sup>42</sup>. »

### 3.6. Difficultés administratives

Pour voyager, les personnes vivant avec le SIDA peuvent rencontrer des problèmes. Ainsi, le rapport de 2002 des Nations unies évoque le cas d'une Camerounaise mariée à un expatrié. Celle-ci, contrôlée séropositive, se voit refuser son visa et son mari est contraint de rentrer seul<sup>43</sup>. Pour Philippe Njaboué, il est en effet difficile d'obtenir un visa et de voyager<sup>44</sup>.

---

<sup>38</sup> Afrique Renouveau, *op.cit.* [url](#)

<sup>39</sup> NJABOUE, Philippe, courriel à la DIDR, 07/02/2020

<sup>40</sup> Nations unies, « Analyse situationnelle de la discrimination et stigmatisation envers les Personnes Vivant avec le VIH/SIDA en Afrique de l'Ouest et du Centre – considération éthiques et juridiques », juin 2002, [url](#)

<sup>41</sup> Afrique Renouveau, *op.cit.* [url](#)

<sup>42</sup> NJABOUE, Philippe, courriel à la DIDR, 07/02/2020

<sup>43</sup> Nations unies, « Analyse situationnelle de la discrimination et stigmatisation envers les Personnes Vivant avec le VIH/SIDA en Afrique de l'Ouest et du Centre – considération éthiques et juridiques », juin 2002, [url](#)

<sup>44</sup> NJABOUE, Philippe, courriel à la DIDR, 07/02/2020



## **Bibliographie**

(Sites web consultés en février 2020)

### **Institutions intergouvernementales**

Nations unies, "Report of the Working Group on the Universal Periodic Review – Cameroon", septembre 2018,

[https://www.ecoi.net/en/file/local/1441499/1930\\_1535094862\\_g1820975.pdf](https://www.ecoi.net/en/file/local/1441499/1930_1535094862_g1820975.pdf)

Nations unies, "Report of the Working Group on the Universal Periodic Review – Cameroon – Addendum", septembre 2018,

[https://www.ecoi.net/en/file/local/1446237/1930\\_1539329287\\_a-hrc-39-15-add-1-avv-cameroon-e.doc](https://www.ecoi.net/en/file/local/1446237/1930_1539329287_a-hrc-39-15-add-1-avv-cameroon-e.doc)

UNAIDS, "Cameroon Report NCPI", 2012,

<https://www.unaids.org/sites/default/files/country/documents/Cameroon%20NCPI%20012.pdf>

Nations unies, « Analyse situationnelle de la discrimination et stigmatisation envers les Personnes Vivant avec le VIH/SIDA en Afrique de l'Ouest et du Centre – considération éthiques et juridiques », juin 2002,

[http://data.unaids.org/pub/report/2002/20020701\\_analysis\\_discrimination\\_fr.pdf](http://data.unaids.org/pub/report/2002/20020701_analysis_discrimination_fr.pdf)

### **Institutions nationales**

USDOS, "Country Report on Human Rights Practices 2018 – Cameroon", 2018,

<https://www.ecoi.net/en/document/2004141.html>

President's Emergency Plan for AIDS Relief (PEPFAR), "Gender Analysis in Cameroon: Summary of Key Findings and Recommendations for Key Populations", mars 2016,

<https://www.fhi360.org/sites/default/files/media/documents/resource-linkages-cameroon-gender-analysis-2016.pdf>

République du Cameroun, "Rapport annuel 2016 des activités de lutte contre le VIH, le SIDA et les IST au Cameroun", mars 2016,

[http://cnls.cm/sites/default/files/rapport\\_annuel\\_cnls\\_2016.pdf](http://cnls.cm/sites/default/files/rapport_annuel_cnls_2016.pdf)

### **Organisations non gouvernementales**

Association des frères et Sœurs unis pour l'espoir et la solidarité (AFSUPES), « AFSUPES », dernière mise à jour février 2020, <https://plateforme-elsa.org/structure/afsupes/>

Fédération internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge (IFRC), "Sida Cameroun", 21/11/2003,

<https://www.ifrc.org/docs/appeals/annual04/logframes/africa/014004hh.pdf>

### **Médias**

Cameroon Tribune, « Lutte contre le VIH – Haro sur la discrimination », 12/06/2019,

<https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/26179/en.html/lutte-contre-le-vih-non-la>

Afrique Renouveau, « Stigmatisation des séropositifs au Cameroun », décembre 2019,

<https://www.un.org/africarenewal/fr/derni%C3%A8re-heure/stigmatisation-des-s%C3%A9ropositifs-au-cameroun-1>

Journal du Cameroun, « Vih-Sida : discrimination des malades tenaces au Cameroun », 06/12/2016, <https://www.journalducameroun.com/vih-sida-discrimination-des-malades-tenaces-au-cameroun/>

Anadolu Agency, « Cameroun : les jeunes porteurs du VIH toujours victimes de discrimination », 01/12/2014, <https://www.aa.com.tr/fr/sante/cameroun-les-jeunes-porteurs-du-vih-toujours-victimes-de-discrimination/96633>

### **Communication extérieure**

NJABOUE Philippe, courriel à la DIDR, 07/02/2020.